

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 février 2016
Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 10/02/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2016
(accusé de réception du 09/02/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Construction du Pôle Sportif de Creac'h Gwen
Avenant n°1 au marché de travaux du lot 10 serrurerie**

La ville de Quimper a notifié, le 20 décembre 2013, un marché à l'entreprise Le Baron ZI, sise à Quimper, dans le cadre du projet du pôle sportif de Creac'h Gwen. Aujourd'hui, divers aléas de chantiers nécessitent la passation d'un avenant n°1 à ce marché.

L'exécution des travaux a demandé des ajustements en plus pour répondre au mieux au fonctionnement futur de l'équipement.

Cela se traduit par :

1 – La suppression de la motorisation du portail façade Nord :

A la demande du maître d'ouvrage pour simplifier les accès.

2 – La fourniture et l'installation de garde-corps tribune et accès parvis :

A la demande du bureau de contrôle, afin d'éviter des éventuelles chutes de personnes.

3 – La fourniture et l'installation de garde-corps extérieurs droits :

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, rajout d'une protection supplémentaire pour éviter des chutes de personnes longeant le terrain de rugby par l'extérieur, du côté du BMX.

4 – La fourniture et l'installation de grilles d'accès au vide sanitaire :

A la demande de la maîtrise d'œuvre, suite à un oubli au CCTP.

Demande de la maîtrise d'ouvrage que les grilles soient ouvrantes sur charnières et à fermeture par serrure sur organigramme.

5 – Le déplacement d'un portillon :

A la demande de la commission de sécurité, inversion du sens d'ouverture d'un portillon pour faciliter les évacuations.

6 – Le remplissage sous une main courante bloquant l'accès à une toiture végétalisée:

A la demande de la commission de sécurité, il est demandé de supprimer la possibilité de passer sous la main courante et d'accéder à une toiture végétalisée.

Ces travaux ne bouleversent pas l'économie du projet qui respecte l'enveloppe initiale.

Les travaux cités ci-dessus s'élèvent à 14 759,68 € HT, ce qui porte le montant du marché à 175 142,07 € HT soit une augmentation de 9,20 %.

La commission d'appel d'offres du 20 janvier 2016 a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1.